

## Quelques éléments de compte-rendu



### du Conseil Municipal du vendredi 11 mars 2021

*L'instance s'est tenue de 10h à 13h dans des conditions particulières pour nous élu.e.s d'opposition qui, compte tenu des questions à traiter et des dossiers à examiner, n'avons pas été en mesure de préparer l'ensemble des points et une élue n'a pu s'organiser pour pouvoir participer au Conseil Municipal (CM). Ce qui a motivé de notre part une déclaration (jointe au CR) en début de CM pour dénoncer à nouveau les conditions défavorables d'exercice normal de notre mandat d'élu.e.s*

Avant d'entamer l'ordre du jour, suite à notre demande, une minute de silence est observée en hommage à Jean Pierre Barboni, Castelginestois et militant PCF, récemment décédé. Jean Pierre a été conseiller municipal. Le Maire a souligné la sincérité et l'engagement de notre camarade dans la ville.

Ensuite, le Maire propose, à l'occasion de la journée nationale des victimes du terrorisme qu'une minute de silence soit observée en mémoire aux victimes du terrorisme dans notre département. Avant la minute de silence, le Maire procède à la lecture du courrier du Préfet, qui donne le nom des 8 victimes depuis 2012 en Haute-Garonne.

Le Maire informe alors le C M qu'il a reçu des questions orales de la part de l'opposition, cette fois pas hors délai, mais dont la forme très simplifiée, puisque nous ne listons que le thème des questions, ne lui permet pas de comprendre de quoi il retourne. Ce qui fait que les questions orales ne seront pas traitées.

Il faut se rappeler que nous avons adopté cette forme simplifiée, suite à une remarque du Maire concernant nos questions orales antérieures trop développées!

Le Maire consentira (soit par rapport à notre demande ou à l'article paru dans la Dépêche?) en fin de CM, à dire quelques mots à propos de la maison rasée.

Il précise aussi qu'il dira quelques mots concernant le PLUiH, également en fin de CM.

Nous demandons alors la parole pour faire la déclaration citée précédemment. Lecture est faite, suivie d'une fin de non-recevoir à notre demande de pouvoir traiter 3 points lors d'une prochaine réunion du CM, et de raisonnements qui tournaient en dérision nos propos.

Le maire estime qu'en 5 jours nous avons largement le temps. Il compare notre demande à celle d'enfants qui vont à l'école et qui n'ont pas fait leurs devoirs. Voilà un extrait de ses propos: «Vous avez eu 5 jours pour lire un document qui fait une 30taine de pages, pour l'analyser, je pense que vous aviez le temps mais je ne sais pas évidemment comment vous utilisez votre temps, mais alors, madame, faites un autre choix et ne vous présentez pas à la fonction de conseillère municipale... »

Nous rappelons encore une fois les difficultés, en particulier des élu.e.s ayant une activité professionnelle, de pouvoir s'organiser sur les 5 jours qui suivent la réception de la date du CM et des documents relatifs aux points à traiter, pour préparer sérieusement toutes les questions de l'ordre du jour du CM. Nous renouvelons notre demande d'avoir un délai de 2 semaines.

Le Maire nous répond que ce n'est pas possible.

## **Le CM commence par l'approbation du PV du CM du 18 décembre 2020:**

Maryline fait remarquer que ce qui est déclaré dans le PV par le maire sur le fait «qu'il avait eu Maryline 2 jours avant l'affichage dit 'sauvage'» n'est pas exact. En effet, après consultation de ses relevés d'appel, elle n'a trouvé aucun appel provenant du Maire à ces dates.

Le Maire vérifiera les affirmations de Maryline.

## **On passe alors à l'ordre du jour:**

### **POUR INFORMATION**

#### 1 Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations reçues du CM.

Nous demandons quelques éclaircissements sur les points suivants:

Protocoles transactionnels :

- M et Mme Moreau, ils ont subi des dégâts à une clôture suite à des travaux réalisés par plusieurs intervenants (pas d'identification possible du responsable). Comme on ne sait pas qui a fait les dégradations, l'assurance ne peut pas fonctionner.
- BA 376: Parcelle correspondant au magasin Castelflor : suite à l'annonce de la responsable de Castelflor de partir à la retraite, le propriétaire souhaite vendre, la Commune se propose de l'acheter car bâtiment situé près de la Mairie (pour bureaux?)
- Montant (élevé) de travaux de 28 000 euros confiés à O'TRAVAUX : pour l'école primaire de l'école du centre correspondent au dallage au côté chaufferie pour 7 847 euros (régulation des travaux qui ont été fait) et au dallage de la cour intérieure pour 20 298 euros, la chaudière de gendarmerie 2 497 euros, une fuite à Mauvezin pour 804 euros, Centre culturel 3 012 euros pour la peinture, 3 090 euros pour la plomberie, 3 500 euros pour la menuiserie, travaux de géomètre pour 393 euros, 11 526 euros de menuiserie (une porte à changer) pour la salle polyvalente.

#### 2 Bilan des acquisitions et cessions foncières de 2020

Plusieurs parcelles pour le futur espace loisirs + 2 parcelles situées entre la nauze de Saint-Pierre et l'impasse du Douzillou

Les acquisitions se font au prix de 3€/m<sup>2</sup>

### **PERSONNEL**

#### 3 Plan de formation des agents communaux pour les années 2021-2023

Une présentation du plan est faite. Les informations fournies dans le document remis permettent de se faire une idée des axes et dispositifs de formation. En termes financiers, les budgets prévisionnels nous sont donnés en séance: 60 000€ / an consacrés à la formation, 287 jours de formation, avec une part qui serait un peu plus importante pour les demandes personnelles (32 000€, 28 000€ pour les formations utiles à l'emploi exercé). Le Maire précise que ces budgets démontrent l'importance qui est accordée à la formation. Formations suivies pour la plupart dans le CNFPT (Centre National de la Formation Publique Territoriale) + quelques autres dans des centres indépendants.

Nous avons voté Pour

#### 4 Compte Épargne Temps: actualisation du dispositif

Ce compte ne prenait en compte que les jours de congés, dorénavant peuvent y être rajoutées les heures supplémentaires et complémentaires.

Nous avons voté Pour.

#### 5 Délibération fixant les plafonds de prise en charge du compte Personnel de Formation (CPF).

Le CPF remplace le DIF (Demande Individuelle de Formation): 400h pour la catégorie C et 150h pour les autres catégories. Principales formations: VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), formations professionnelles, formations complémentaires. Fréquence des formations: chaque peut y avoir accès au maximum 1 fois tous les 3 ans.

Plafond de 500€/an/agent. Budget au titre du CPF <ou= à 15% du budget formation

Nous avons voté Pour.

#### 6 Astreintes: actualisation du dispositif

3 types d'astreintes: d'exploitation (nécessité de service), de sécurité (plan d'intervention en soutien évènement imprévu Plan Communal de Sauvegarde), de décision (encadrement des services techniques pour exigences particulières).

Actualisation conformément à la réglementation en vigueur.

Nous avons voté Pour.

## FINANCES

#### 7 Débat d'Orientations budgétaires ( DOB)

Le Maire fait une longue intervention:

Après un rappel du contexte de crise sanitaire liée au COVID avec des dépenses supplémentaires comme les primes aux agents qui ont été sur la brèche, le Maire rappelle 3 autres éléments qui pèsent sur le budget municipal

- Désengagement de l'état dans le montant des dotations versé aux communes depuis 2013
- La réforme des collectivités, qui bénéficie aux agents. De l'ordre de 50 à 60 000 € en dépenses depuis 6 ans, générant une augmentation de la masse salariale.
- La réforme de la Taxe d'habitation, qui privera la collectivité de recettes, cette suppression sera-t-elle compensée en totalité?

Mais déclare le Maire «La bonne gestion de la commune a permis de ne pas augmenter la fiscalité»

En 2021: le Maire annonce qu'il n'y aura pas de fiscalité supplémentaire grâce aux performances de la majorité du personnel. La collectivité a une gestion vertueuse, avec des dépenses en personnel plus faibles que la moyenne.

Un résumé des recettes et des dépenses est commenté en séances.

Le Maire met en avant l'autofinancement élevé, la réduction des emprunts qui augmente les capacités d'investissement, l'effort porté sur les achats par l'embauche d'un acheteur pour négocier au mieux.

Pour les investissements, notamment pour les écoles, grande satisfaction du Maire. Ce dernier aborde la question du 3<sup>ème</sup> groupe scolaire (OAP Barthole / Belbosc), pour lequel les études commenceraient en 2021. Sur le PPI de 6 ans il représenterait 30 à 35 % des investissements, donc prudence.

Ensuite le Maire rappelle les investissements faits

- Pour la vie associative (salle Mauvezin, niveau de subventions garanti, reprise spectacle mensuel possible, école de musique)

- Dans le secteur social (logements d'extrême urgence pour les personnes en grande difficulté, accompagnement des personnes en situation difficile, accueil de jeunes devant réaliser des TIG-Travaux d'Intérêt Général)

Le Maire valorise le travail collectif qui a permis d'obtenir un support bien documenté.

Comme annoncé dans notre déclaration, nous n'avons pu procéder à l'étude du document compte tenu du délai très court après réception des dossiers à traiter, Nous n'avons pas pris part au vote

#### 8 Autorisations de programmes pour le plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)

PPI de la mandature précédente, pour lequel nous n'avons pas été impliqués n'étant pas élu.e.s  
Nous nous abstenons.

9 Demande de subvention au CD31 pour le fonctionnement de l'école municipale de musique Nous avons voté Pour.

10 et 11 Renouvellement de la convention avec l'ENSAPN (Ecole Nationale Supérieure d'Application de la Police Nationale) / avec la mairie de Toulouse pour l'utilisation du stand de tir

Nous demandons pourquoi 2 établissements pour s'exercer au tir, sachant que celui de la mairie de Toulouse semble avoir des tarifs plus élevés?

De plus, quand on lit les documents fournis on constate que la convention prend effet le 1<sup>er</sup> février 2021, a-t-elle déjà pris effet ? Apparemment pas.

Le maire considère que le fait d'avoir 2 possibilités c'est une sécurité car cela permet d'avoir toujours une solution.

Il rajoute que la municipalité est soucieuse d'avoir des policiers bien formés, surtout en ce qui concerne la gestion du stress en situation dangereuse.

Nous nous abstenons, considérant que l'armement de la police municipale est dangereux.

12 Convention de portage entre la commune de Castelginest et l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) du Grand Toulouse pour le terrain au 15 rue du pont Fauré (terrain qui jouxte le bâtiment Mauvezin)

L'EPFL achète à la place de la commune, laquelle rachète ensuite quand elle a les fonds (délai de 5 ans max)

Nous avons voté Pour.

13 Attribution de compensation 2021.

Rapport de la CLETC\* (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges): modifications de compensations suite à 2 PUP (Projet Urbain Partenarial) sur la commune de Castelginest.

Nous avons voté Pour.

14 Régularisation comptable.

L'apurement d'un compte par passation d'ordre non budgétaire

Nous avons voté Pour.

15 Socle Numérique dans les écoles, appel à projets:

Il est proposé de solliciter l'État dans le cadre de l'appel à projets cité ci-dessus pour financer l'obtention d'équipements informatiques nouveaux dans les classes.

Nous avons voté Pour.

16 Plan de relance numérique, appel à projets :

Il est proposé de solliciter l'État dans le cadre de l'appel à projets cité ci-dessus pour financer l'acquisition de nouveaux équipements informatiques et logiciel de gestion pour permettre aux administré.e.s de déposer leurs dossiers d'autorisation du droit des sols de manière dématérialisée. (prix des logiciels de l'ordre de 22 000€)

Nous avons voté Pour.

17 Approbation d'un accord transactionnel en règlement d'un litige avec un habitant qui a subi des dégradations lors de l'entretien d'espaces verts.

Nous avons voté Pour.

18 Mesures de soutien à l'économie locale

Il est proposé d'exonérer de la redevance d'occupation du domaine public les commerçants de la commune pour 2021.

Nous avons voté Pour.

### **ENFANCE, JEUNESSE, VIE SCOLAIRE**

19 Convention vacances loisirs 2021 avec la CAF: autorisation de la signer

Convention qui permet de bénéficier de réductions sur l'accueil de loisirs extra-scolaire

Nous avons voté Pour.

20 Convention d'aide à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures extrascolaires de la commune: autorisation de la signer

Nous avons voté Pour.

21 Convention avec la CAF pour la prestation de service Établissement d'Accueil du jeune enfant 2021-2024: autorisation de signature

Nous avons voté Pour.

22 Modification tarif du CLAC ( Centre de Loisirs Attaché au Collège)

Exonération pour l'année scolaire 2020-2021

Modification des tarifs pour la rentrée de septembre 2021

Nous avons voté Pour.

### **INTERCOMMUNALITÉ**

23 Présentation du rapport de la Chambre Régionale des comptes relatif à Toulouse Métropole ( consultable à la mairie)

Le Maire fait lecture des 15 recommandations du rapport.

Un vote est demandé pour acter que la présentation a bien été faite.

Nous avons donc voté Pour, en faisant remarquer qu'il n'y avait pas eu débat.

24 Pacte de gouvernance entre Toulouse Métropole et ses communes membres pour avis de la commune  
Nous ne prenons pas part au vote

## CADRE DE VIE

25 Mise en place d'un éclairage public de la piste cyclable des Grenouilles  
Nous avons voté Pour.

## NOS QUESTIONS ORALES

- Asphaltage de la coulée verte (courrier de Raymond Rivals)
- École du centre: Stages de réussite non réalisés pas de salle disponible
- Maison rasée rue de la Teularie
- Parking Banque populaire
- Parking payant de la clinique de l'Union

Comme annoncé en début du CM, le Maire ne répondra pas à nos questions, il dira juste quelques mots sur la maison rasée, «pour ne pas laisser dire n'importe quoi»:

«Cette maison n'est pas la plus ancienne contrairement à ce qu'affirment certains, et les travaux à réaliser d'un montant très important n'auraient pas permis de conserver les spécificités architecturales du bâtiment».

Question : quel avenir du terrain? Réponse: il sera sûrement mis à la vente

Le Maire enchaîne avec quelques informations concernant le PLUiH:

«Le rapporteur public propose de supprimer le PLUiH suite à une plainte d'un propriétaire à Toulouse qui devait construire des logements en nombre plus importants que ce que l'autoriserait le PLUiH, il a été reconnu qu'il subissait un préjudice.

Si le PLUiH est supprimé: on reviendrait au POS ancien, et conséquences plus graves il serait impossible de construire du logement social»

Il va sûrement être fait appel de cette décision et le Maire est favorable à cela.

\*\*\*\*\*Fin du CM à 13h\*\*\*\*\*

*Le 13 mars 2021,*

*Pour Castelginest Autrement, les élu-e-s Maryline Bessière, Paul Dardenne, Stéphanie Delattre, Régis Lagrifoul, Ghislaine Pelfort*

\*Quelques mots sur la CLETC:

En France, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charge a pour rôle d'assurer, pour un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences. En effet, si l'EPCI fait le choix du régime fiscal de la taxe professionnelle unique, qui signifie que l'EPCI prélève lui-même la fiscalité professionnelle, les communes membres reçoivent en compensation une « attribution » versée chaque année. Celle-ci est minorée des transferts de compétences qui ont été évalués par la CLETC. La CLETC contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières